Jacques PRÉVOTAT est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lille III. Il est l'auteur d'un ouvrage remarqué sur *Les catholiques et l'Action française, histoire d'une condamnation, 1899-1939* (Fayard, 2001).

Jacques PRÉVOTAT

L'Action Française : une tentative de récupération

La question de l'Action française offre à l'historien un cas frappant d'instrumentalisation d'une religion, le catholicisme, au service d'une cause politique, la cause royale. La conjoncture des premières années du XXe siècle, douloureuse pour l'Eglise de France, a rendu possible cette alliance entre de nombreux catholiques de France, élites comprises, et une ligue politique dont les chefs s'affichaient comme des incroyants convaincus, mais respectueux du catholicisme. L'expérience est brusquement interrompue par la papauté en 1926. Cette opération chirurgicale décidée au sommet est à l'origine d'une crise majeure du catholicisme français de l'entre-deux-guerres. Ses conséquences sont lourdes et se prolongent au-delà des années 1920. On l'abordera ici comme un paradigme des risques, des tensions et des difficultés inévitables, voire même bénéfiques, de tout rapport entre politique et religion.

I. Conjoncture politique et offre d'alliance

L'alliance qui s'ébauche autour des années 1900-1908 entre les élites catholiques et l'Action française n'est pas entièrement nouvelle : elle s'inscrit dans le prolongement de la rupture entre l'Eglise catholique et la Révolution française. La Troisième République revendique cet héritage et met en œuvre, dès les années 1880, les premières lois laïques relatives à la libération de l'institution scolaire, puis la législation hostile aux congrégations religieuses de 1901 à 1904, qui aboutit à la loi de Séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905). Les catholiques

vivent l'épreuve comme une série de reculs de leur influence et comme une négation de leur aptitude à diriger la nation. Faut-il rappeler que le premier gouvernement républicain en 1879, celui de Waddington, exclut les catholiques des postes ministériels pour une durée qui se prolonge presque jusqu'au milieu du XXe siècle ? Sur tous les fronts l'Eglise est présentée comme dépassée et vieillie, incapable de renouvellement et de répliques face à l'adversaire.

Telle est, du moins, la mentalité de nombre de catholiques, inconscients des changements considérables qui affectent la société française et la culture lors de la Belle Epoque, craintifs et inquiets devant leur temps. Malgré des initiatives dynamiques (abbés démocrates soucieux de traduire concrètement dans le monde ouvrier les consignes sociales du pape Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum* (1891), *Sillon* de Marc Sangnier, catholiques ralliés au régime républicain, rassemblés dans *L'Action libérale populaire*), les propositions de la ligue d'Action française tranchent et mobilisent. Fondée en 1898, en pleine affaire Dreyfus, et donnant au combat antidreyfusard une fougue et une alacrité, qui rendent caduques les efforts des notables de la Ligue de la Patrie française, l'Action française séduit par sa doctrine et par son goût de l'action. Charles Maurras (1868-1952) est son chef intellectuel : il expose dans l'*Enquête sur la Monarchie* (1900) sa thèse. Disciple d'Auguste Comte, il se veut l'héritier de sa « physique sociale ». Celle-ci, réinterprétée, conclut à la nécessité expérimentale du retour à la Monarchie, comme aboutissement d'un « nationalisme intégral » et, de surcroît, comme seul capable de restituer à l'Eglise sa place (qui doit être la première).

Fondamentalement anti-individualiste et anti-démocrate, la pensée de Maurras est naturellement contre-révolutionnaire.

Fondamentalement anti-individualiste et anti-démocrate, la pensée de Maurras est naturellement contre-révolutionnaire. Il ne dissimule pas ses convictions anti-chrétiennes : le christianisme, d'origine sémite, est un ferment d'anarchie en raison du caractère révolutionnaire de l'Evangile, porteur de ruines et de désordre. Le catholicisme, en revanche, dans la mesure où il sait demeurer antichrétien, est un garant d'ordre et de conservation des sociétés. Doté d'une puissante armature, d'une hiérarchie structurée, d'un refus de l'individualisme protestant (qui prône la lecture libre de la Bible), il doit être honoré et intégré. Il

constitue une pièce essentielle de l'équilibre et de la cohérence du système maurrassien. D'où l'invitation pressante faite aux catholiques d'épouser la cause de l'Action française. Elle seule peut répondre à leur désir ardent de reprendre leur mission de guides et de chefs dans une Monarchie restaurée.

Cette alliance, on le comprend, ne se limite pas au plan théorique et politique. Dès les premiers pas de l'Action française, il est entendu qu'elle repose sur de puissantes ambitions intellectuelles : il s'agit d'opposer à l'enseignement de l'école républicaine, à ce que Maurras appelle le « spirituel républicain », une « Contre-Encyclopédie », d'où la création d'un « Institut d'Action française », en 1906. Ce dernier dispense en plusieurs chaires (dont l'une, confiée à Dom Besse, un moine bénédictin, est consacrée à la politique religieuse et est dite du *Syllabus*), un enseignement qui se veut l'école de la contre-révolution et du redressement national. La conjoncture religieuse est également exploitée sur un plan proprement théologique. C'est ici que se noue cette étroite conjonction entre une théologie néo-thomiste intégriste et l'Action française, qui se renforcera pendant la crise moderniste. On amalgame dans un même rejet une pensée jugée molle, comme celle des romantiques, de Chateaubriand à Hugo et Sainte-Beuve. La philosophie de la durée et de l'intuition du « juif » Bergson est condamnée comme floue et étrangère à la tradition française, comme est également rejetée la pensée démocratique et « anarchiste » de Sangnier. Les modernistes sont condamnés au nom de la raison.

On l'aura compris, la crise moderniste (1903-1907) est la crise religieuse qui vient, à point nommé, donner au catholicisme, version Maurras, son identité et ses lettres de noblesse. Appartenir à cette famille politico-religieuse, à ce moment-là, constitue la garantie de la plus absolue des orthodoxies. L'Action française constate que tous ses adversaires sont aussi ceux du pontificat de Pie X. La coïncidence entre ses orientations religieuses et celles du pape est hautement proclamée[1]. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de l'attitude du pape Pie X, dûment approuvée par les théologiens consultés, lorsqu'il refuse de promulguer la condamnation, pourtant explicitement votée par la Congrégation de l'Index, de cinq livres de Maurras, en janvier 1914.

1. Charles MAURRAS, *L'Action française et la religion catholique,* Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1913, 354 p.

II. Une alliance contestée : refus et discussions

Cette conjoncture explique le faible poids des adversaires de l'Action française à Rome : ni les abbés démocrates, suspects de « modernisme social », ni les militants du *Sillon*, accusés en 1910 d'identifier leurs choix démocratiques avec le christianisme, ni les théologiens adversaires de l'intégrisme, poursuivis et dénoncés par *La Sapinière* (société secrète de Mgr Umberto Benigni), ne jouissaient de la moindre autorité pour s'élever contre cette école et obtenir sa condamnation.

Il est d'autant plus remarquable que de fermes oppositions se soient élevées dans les rangs catholiques, au nom de l'Evangile et de la défense du christianisme. Il importe d'évoquer celle de catholiques démocrates, comme les abbés Lemire ou Gayraud, Lugan et Pierre, ou celle de catholiques sociaux comme Henri Bazire, ou encore celle de catholiques libéraux, lecteurs du *Correspondant*. On retiendra celle de théologiens, sans doute minoritaires, mais d'une trempe peu commune. Tel est, entre autres, le cas de Lucien Laberthonnière, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, qui, le premier, met en cause, avec le soutien de son ami le philosophe Maurice Blondel, cet étrange *conubium,* qui tente quelques théologiens intégristes.

Il dénonce avec vigueur le *régime turc*, dont se rendent complices ces pseudo-catholiques. C'est à ses pairs qu'il entend s'adresser : « C'est à des théologiens que je m'adresse, c'est-à-dire à des hommes qui font profession de croire à la vérité surnaturelle de la religion, et non à M. Maurras ou à ses amis qui, eux, n'y croient pas et pour qui, en conséquence, la religion n'est qu'un moyen, entre autres, de mater et de discipliner la masse, en vue exclusivement de réaliser un ordre terrestre »[2]. Son volume *Positivisme et catholicisme* (1911) demeure, au moins jusqu'à la condamnation, le plus argumenté et le plus sérieux des écrits qui mettent en cause l'influence du maurrassisme sur les catholiques. Mais le ton, tout comme la conjoncture religieuse antimoderniste, dont Laberthonnière est lui-même victime en 1913, expliquent le peu d'audience obtenue par le livre. Celui-ci n'est cependant pas visé par l'Index en 1913.

2. *Autour de « L'Action Française »,* Bloud et Cie, Paris, 1911, p. 11.

Une autre raison du silence qui couvre la voix des adversaires doit être cherchée dans la conjoncture politique marquée par

l'anticléricalisme et le nationalisme. Les ligueurs d'Action française et les *Camelots du Roi* ont été au premier rang pour la défense des églises, lors des inventaires de 1906. Enfin, le nationalisme qui s'accroît au lendemain des crises marocaines de 1905 et de 1911, donne un écho indiscutable à la voix de Maurras, dont le livre *Kiel et Tanger* (1910) recueille un très large écho. Son disciple, Jacques Bainville, chroniqueur rigoureux et sagace de la politique étrangère, écrit des livres anti-allemands qui sont populaires, sans parler de celui, au ton polémique, de Léon Daudet, *L'Avant-Guerre, Etudes et documents sur l'espionnage juif-allemand en France depuis l'Affaire Dreyfus*, qui paraît en 1913. Un art consommé de la propagande et une maîtrise des moyens de communication, dans la rue comme dans la presse, ajoutent à l'audience dont jouit l'Action française dans l'opinion.

La religion n'est qu'un moyen, entre autres, de mater et de discipliner la masse, en vue exclusivement de réaliser un ordre terrestre.

III. La condamnation par Pie XI (1926)

Cette audience s'était encore renforcée dans l'opinion catholique, en raison de l'attitude prise par l'école nationaliste au cours de la guerre, en deux domaines : d'une part, le quotidien prend fait et cause pour l'Union sacrée, et réplique vivement aux anticléricaux, qui se font diviseurs, en répandant « la rumeur infâme » d'une responsabilité des prêtres catholiques dans le déclenchement de la guerre ; d'autre part, le même quotidien défend avec vigueur l'attitude de neutralité de Benoît XV, au cours de la guerre, et fait un vibrant éloge de l'Eglise catholique, « la seule Internationale qui tienne ».

Les lendemains de la guerre ne sont cependant plus aussi favorables. Les objectifs de la politique pontificale changent : dans le domaine international, comme dans celui des rapports avec le régime républicain, la volonté de Rome est à l'apaisement. Le cardinal secrétaire d'Etat, Pietro Gasparri, reconduit par Pie XI, entend achever l'œuvre de réconciliation entamée par Benoît XV. Après la reprise des relations diplomatiques entre la République et le Saint-Siège (1921), il s'agit de résoudre la question du destin des biens d'église, demeurée suspendue par le refus des associations cultuelles, en 1906. C'est chose faite, en 1924, lorsque sont crées les associations diocésaines, contre

la volonté d'une partie de l'épiscopat, fidèle à Pie X et favorable aux positions de *L'Action française*. Dans le domaine international, la réconciliation franco-allemande, voulue par Pie XI, et manifestée par l'approbation de la politique étrangère de Briand, heurte aussi les orientations de l'Action française. Que ces aspects politiques aient indirectement contribué à la condamnation de l'Action française n'est pas surprenant. Mais l'exigence de Pie XI est autre : il veut une manière différente de procéder dans les affaires de la cité.

Sans revenir sur les péripéties qui ont conduit au processus de condamnation, il convient de mettre l'accent sur trois facteurs, décisifs, dans l'esprit de Pie XI : il s'agit tout à la fois – premier facteur – de préserver la jeunesse catholique du *politique d'abord*, et de l'inviter ensuite – deuxième facteur – à s'éloigner de chefs, qui exercent sur les militants une fascination d'autant plus néfaste qu'ils sont païens ; enfin, – troisième facteur – il ne s'agit pas de condamner, mais de procéder par étapes et avec pédagogie, donc d'avertir dans un premier temps, d'où la première lettre du cardinal Andrieu en août 1926 ; ce n'est que, dans un second temps, qu'intervient, après un délai de quatre mois, le 29 décembre 1926, l'acte décisif de la condamnation proprement dite des cinq livres de Maurras, retenus par l'Index en 1914, auxquels s'ajoute – c'est là la nouveauté lourde de conséquences – le quotidien *L'Action française* lui-même.

L'explication du pape est claire : « en raison des articles écrits et publiés, ces jours derniers surtout, par le journal du même nom, *L'Action Française*, et nommément, par Charles Maurras et par Léon Daudet, articles que tout homme sensé est obligé de reconnaître écrits contre le Siège Apostolique et le Pontife romain lui-même ». La privation définitive du journal constitue, pour la plupart des abonnés et des lecteurs, la plus sévère des mesures et renforce l'incompréhension. Le journal s'était lancé dans une campagne irraisonnée, dénonçant le « complot » tramé contre le patriotisme français par un pape aux ordres de l'Allemagne, « le pape le plus allemand de l'histoire », et appuyé sur les calomnies déversées quotidiennement par *L'Osservatore Romano*. Léon Daudet s'était fait une spécialité de la campagne contre le *Diffamatore Romano.*

Notre propos n'est pas de poursuivre les polémiques infinies qui ont nourri la crise. Le Saint-Siège est confronté à une ligue politique, dépourvue de responsabilité politique directe, mais dotée d'un journal d'envergure, dont l'emprise s'exerce sur un lectorat qui dépasse le chiffre des seuls ligueurs. L'enjeu majeur est ici le partage de l'autorité sur la jeunesse. Question majeure aux yeux de Pie XI, qui affronte, aussi, en ce domaine crucial, l'Etat fasciste. La difficile et longue négociation avec ce dernier sur le statut du Saint-Siège, qui aboutit aux accords du Latran en 1929, interdit de viser directement le gouvernement de Mussolini. Mais l'avertissement à la jeunesse catholique de France a une portée qui dépasse les frontières de l'Hexagone.

Le magistère religieux du pontife, qui exige, au nom de la foi et de la morale, la rupture avec les maîtres païens de l'Action française.

Le conflit oppose le magistère politique de Maurras, qui n'admet pas la contradiction, et le magistère religieux du pontife, qui exige, au nom de la foi et de la morale, la rupture avec les maîtres païens de l'Action française. Conflit d'autant plus redoutable qu'il s'alimente d'une équivoque centrale, entretenue par Maurras : la confusion constante entre le vocabulaire politique de l'école nationaliste, et le vocabulaire religieux de la hiérarchie, réinvesti sans scrupules pour d'autres fins que sa destination propre. Des mots courants du vocabulaire religieux – *âme, esprit, infini, charité,* ou institutionnel – *hiérarchie, Eglise, papauté,* sont transposés, avec un tout autre sens, dans le système maurrassien.

Pour ne prendre qu'un exemple, en 1901, lors de la parution de l'encyclique de Léon XIII, *Graves de communi*, qui veut rectifier les abus du mot démocratie, et la limiter au seul aspect de bienfaisance sociale, en visant, notamment, les projets de parti politique démocrate chrétien du prêtre italien Romolo Murri, Maurras proclame le ralliement immédiat de l'Action française à l'enseignement du pape, qui est commenté et annexé au service de la cause royaliste : « Telle est la sagesse papale. Telle est la haute politique de la religion catholique, avec laquelle on ne s'étonnera plus que des esprits tout pénétrés de Politique naturelle trouvent utile et nécessaire de conclure au plus tôt une alliance contre l'anarchie libertaire et la barbarie égalitaire qui nous menacent »[3].

3. « Sur le nom de démocratie : notes à l'Encyclique », Revue *L'Action française,* 15 février 1901.

Aux yeux de Maurras, l'Action française détient la « vérité politique », y compris dans le domaine de la politique religieuse. Son autorité est donc inattaquable en ce domaine, d'où les soupçons portés sur l'orthodoxie de Pie XI. La cloison est pourtant étanche entre les deux domaines : c'est le politique qui a toujours le dernier mot, et se constitue en instance suprême. Laberthonnière avait relevé le péril dans ses articles de 1909-1910. Au cœur de la crise, en 1927, Mgr Paul Rémond, futur évêque de Nice, note avec perspicacité : « Ceux qui accusaient le pape de sortir de son domaine ont envahi le sien »[4]. En mettant en garde les catholiques d'Action française contre le danger de suivre des maîtres positivistes incroyants, Pie XI est accusé de trahir sa mission : c'est lui qui contraint les ligueurs, affirment des théologiens d'Action française, au « devoir de désobéir », au nom de la défense sacrée de la patrie.

La difficulté d'interprétation, et donc d'obéissance, provient de cette perpétuelle équivoque entre le domaine de la croyance et celui de l'opinion politique. Dans certains cas, le propos de Maurras peut paraître juste et inattaquable. Mais c'est à une double condition, redoutable pour l'intégrité de la foi : il faut d'abord en rester aux apparences du système, aux seuls mots, qui prolifèrent en un discours sans fin, et brouillent les pistes ; il faut, ensuite, faire abstraction d'une donnée majeure : la primauté maintenue du *politique d'abord*, qui s'accompagne du refus de l'inattendu religieux, c'est-à-dire de l'Evangile, en sa surprise et ses appels dérangeants :

« Si une religion est un code de vie morale, la voilà, par cette définition, *chose publique et politique,* puisqu'elle commande des actes, puisqu'elle donne une direction et une orientation à la vie. C'est une plaisanterie de distinguer entre la vie intérieure et l'extérieure : ces deux vies se mêlent sans cesse ou plutôt la première déborde constamment et empiète sans cesse sur le domaine de l'autre. Elle l'inspire, elle la conduit »[5].

Comment ne pas acquiescer à des propos si justes : n'est-il pas vain et contraire aux exigences chrétiennes de vouloir fuir les affaires de la cité, qui s'imposent à tous ? Au moins Maurras a-t-il posé les questions fondamentales, que se pose tout citoyen. Sa critique de la démocratie sonne souvent juste et, si provocante soit-elle, contraint à réfléchir et à formuler des réponses.

4. « Ce qu'il faut répondre aux objections de l'Action française », *La Vie catholique*, 1927, p. 5.

5. *Gazette de France,* 15 août 1898, cité dans C. MAURRAS, *Dictionnaire politique et critique,* IV, pp. 375-376.

En insistant sur le primat de la vie intérieure, Maurras semble accorder la primauté au pouvoir spirituel. Mais, sur l'exercice de ce pouvoir, la réponse n'est pas claire, et l'ambiguïté demeure. On comprend qu'Etienne Lamy, au début du siècle, au nom des catholiques libéraux, lecteurs du *Correspondant*, ait répondu à la question, en catholique, qui maintient la distinction des domaines : « Par cela seul que nous reconnaissons dans l'Eglise une autorité divine, et qu'ils voient seulement en elle un chef-d'œuvre de sagesse humaine, un abîme nous sépare »[6].

6. « Quelques précisions », *Correspondant,* 10 juin 1908, p. 985.

C'était poser la question centrale. Le refus d'obtempérer aux avertissements de Pie XI démontrait, par les faits, que le *politique d'abord* guidait les réactions des chefs de l'Action française. Le geste de Pie XI ouvrait la voie à l'affirmation d'un pouvoir spirituel suffisamment fort pour autoriser l'affirmation d'un relatif pluralisme politique, sous le contrôle étroitement maintenu de la hiérarchie. Sa portée, encore une fois, dépassait le cadre strict de l'Action française : c'est, en effet, à l'ensemble des religions séculières du vingtième siècle, beaucoup plus fortement encore fondées sur la devise *politique d'abord,* que s'adressait l'avertissement du pape. De la condamnation de *L'Action française* aux encycliques *Mit Brennender Sorge* (sur la situation de l'Eglise catholique dans l'Empire allemand, 14 mars 1937) et *Divini Redemptoris* (sur le Communisme athée, 19 mars 1937), c'est la même exigence spirituelle qui s'exprime.

Cette crise est exemplaire en ce qu'elle révèle la tentation latente de tout politique de se servir de l'Eglise, mais aussi de celle du religieux qui instrumentalise le pouvoir politique à des fins religieuses. L'histoire à cet égard se répète. L'idéologie marxiste a repris après guerre des schèmes identiques. Le progressisme chrétien et les débats sur l'engagement politique, dans les années qui ont suivi la crise de 1968, n'ont-ils pas fait rejouer ces aspects ? L'avertissement de Rome aux prêtres engagés dans la vie ouvrière en 1954 n'avait-il pas pour motif essentiel le risque perçu d'une dissolution de l'identité du prêtre dans l'activisme politique ou syndical ? La leçon des totalitarismes du XXe siècle a mis en garde les chrétiens contre la confusion des deux pouvoirs et sa conséquence : l'asservissement de l'Eglise à l'Etat.

Des messages de Noël de Pie XII à la constitution *Gaudium et spes*, de la lettre de Paul VI au cardinal Roy de 1971, aux discours de Jean-Paul II, exigeant partout le respect des droits de l'homme, à commencer par la liberté religieuse, la distinction des ordres et le respect de la liberté de croire se sont affirmés et accrus. L'Evangile a un droit de regard sans limite. « Le surnaturel n'étant pas séparé de la nature, le spirituel étant partout mêlé au temporel, l'Eglise a, en un sens éminent – et toujours dans la stricte mesure où le spirituel s'y trouve mêlé –, autorité sur tout, sans avoir à sortir de son rôle », note justement H. de Lubac en 1932, à propos du débat autour de l'Action française. N'est-ce pas, près de cinquante ans plus tard, ce que réaffirment les évêques de France, lorsqu'ils soulignent qu'en un sens « tout est politique – dans la mesure où il y a partout le souci du bien commun », mais, qu'en réalité, « la politique n'est pas le tout de l'homme, car ce qu'il y a de plus profond dans le cœur de l'homme, c'est le désir de Dieu »[7]. Pie XI disait-il autre chose, lorsqu'il demandait aux catholiques de France de s'éloigner du paganisme des chefs de l'Action française ?

7. *Pour une pratique chrétienne de la politique,* cité dans Gabriel MATAGRIN, *Le chêne et la futaie, Une Eglise dans le monde de ce temps,* Bayard, 2000, p. 322.

Jacques PRÉVOTAT